

Saint-Brieuc, le 27 avril 2021

Suivi : Yves CARPIER  
Tél : 02 96 58 51 32  
Référence à reporter : 21-102  
Vos références : Votre courrier du 30/03/2021  
Toute correspondance doit être adressée à  
Monsieur le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération

**ASSOCIATION VIVRE EN BORD DE BAIE**  
**Chez Monsieur LELIEVRE**  
**6 lieu dit Pissoison**  
**22120 HILLION**

**Objet** : Réponse au courrier concernant la mise en place de la GEMAPI daté du 30 mars 2021

Monsieur le Président,

Vous m'avez interpellé par courrier daté du 30 mars 2021, sur notre stratégie de mise en oeuvre de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI).

Depuis le début de l'année 2020, nous collaborons avec le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) pour la définition des systèmes d'endiguement sur notre territoire. Cette expertise et les concertations ont été fortement perturbées par la crise sanitaire que nous traversons.

Le résultat de ce travail a été rendu en début d'année 2021 et présenté en Conseil d'Agglomération le 22 avril dernier dans le cadre de la « stratégie de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations ».

Cette stratégie a pour objet de :

- répondre aux obligations réglementaires de la compétence Gemapi avec la définition des systèmes d'endiguement présents, des zones protégées et des niveaux de protection afférents,
- analyser les problématiques d'inondation à l'échelle hydrographique sur les secteurs à enjeux prioritaires,
- engager des programmes d'actions « milieux aquatiques » en fonction des enjeux du territoire.

.../...

Sur le secteur du fond de baie d'Hillion, Yffiniac et Langueux, il a été décidé de lancer les démarches administratives de classement de deux systèmes d'endiguement pour la protection contre la mer. Des études complémentaires sur l'Urne, le Cré et le St Jean vont également être lancées pour caractériser les enjeux et envisager une amélioration du fonctionnement hydraulique des cours d'eau dans l'objectif d'atténuer les risques d'inondation.

Une information à la population sera prochainement organisée pour présenter les échéances à venir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Président  
Et par délégation, Ronan KERDRAON



Pièce jointe : Votre courrier initial